



PATRIARCHATUS LATINUS - JERUSALEM

بطريركية القدس لللاتين

Prot. N. (1) 190/2020

A tous les fidèles, prêtres, religieux et religieuses de la région pastorale de Bethléem

Le Ministère palestinien de la Santé a publié un décret qui met en place la fermeture des écoles, des mosquées et des églises pendant 14 jours, afin de réduire autant que possible la propagation du Corona Virus. Malheureusement, ce danger est déjà parmi nous et, de façon responsable, nous devons coopérer avec les autorités et les responsables de la santé publique pour le bien de tous.

Conformément au décret du Ministère, je souhaite vous donner quelques indications pratiques pour ces prochains jours, dont certaines ont déjà été données précédemment. Ces lignes directrices s'appliquent à toutes les paroisses, à toutes les églises, chapelles, maisons religieuses et tout autre lieu de culte sur le territoire de Bethléem, Beit Jala, Beit Sahour et Jéricho.

Tous les autres lieux sont exemptés de cette disposition. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire de l'étendre à d'autres endroits dans le futur.

1. Les églises ne restent ouvertes que pour la prière individuelle et les célébrations publiques doivent être réduites en appliquant les règles énoncées au n° 3.
2. Cette disposition s'applique également le dimanche. Dans ce cas, les fidèles sont dispensés de l'obligation de participer à la messe dominicale.
3. Les messes peuvent être célébrées, mais seulement pour des groupes de 15 personnes au maximum, à condition qu'il y ait une distance suffisante entre les personnes dans l'église (au moins un mètre). Dans le cas contraire, aucune célébration ne peut avoir lieu.
4. La communion n'est donnée qu'à la main.
5. Évitez de donner le signe de paix avec vos mains ou par toute autre forme de contact.
6. Retirez l'eau des bénitiers dans les églises et les chapelles. Je recommande plutôt qu'elle soit distribuée dans les maisons pour la prière.
7. Les funérailles doivent avoir lieu dans les cimetières, avec le moins de personnes possible, et non dans des espaces clos.

8. Le Chemin de Croix peut se dérouler sur des places ou dans des espaces ouverts si le temps le permet, sinon les familles doivent être invitées à le célébrer en famille.
9. Toutes les activités ecclésiales et pastorales, y compris les groupes de jeunes, les scouts et autres, sont annulées.
10. Si les conditions le permettent, j'invite tous les curés à organiser des Messes en streaming par le biais des réseaux sociaux et à communiquer cette possibilité à leurs paroissiens. Il en va de même pour les activités de catéchisme et autres initiatives similaires.
11. Je laisse chaque curé le soin de trouver des moyens et des formes pour permettre aux fidèles de recevoir l'Eucharistie, le pain qui nous donne la force pour notre chemin, comme des Messes en plein air ou autres initiatives, mais toujours dans le respect des dispositions du Ministère et de façon responsable.
12. Nous vous encourageons tous à prier à la maison, à lire la Bible et à continuer à jeûner, en demandant à Dieu sa miséricorde et son pardon.

J'invite toutes les communautés à prier pour nos frères qui sont en ce moment encore plus isolés. La prière nous donne de la force.

Je sais que ces dispositions ne satisferont pas tout le monde, mais j'invite chacun à faire preuve de responsabilités et d'unité. La force, qui nous vient de la communion avec le Christ Jésus, n'efface pas notre responsabilité en matière de protection et de soin de notre environnement.

Je souhaite à tous un saint Carême !

Jérusalem, 5 mars 2020



Pierbattista Pizzaballa

+Pierbattista Pizzaballa

Administrateur apostolique